

*Questions orales*

**L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, si paralysie il y a, cela vient beaucoup plus des dix-neuf ans d'inaction de nos collègues d'en face.

Monsieur le Président, depuis l'adoption du projet de loi C-72, outre les consultations sur les règlements à être déposés en cette Chambre, le Conseil du Trésor a adopté le même système pour les sociétés d'État en régime de protocole d'entente qui s'appliquait aux ministères. En ce qui concerne les ministères, à ce moment-là il y avait quatre protocoles d'entente en vigueur; on en a négocié 25.

J'aimerais citer ce que le commissaire aux langues officielles a dit à la page 60 de son rapport. Le commissaire dit, et je cite: «Plus fort que la croissance des postes bilingues, plus significatif de la capacité de la Fonction publique de servir dans les deux langues officielles, est l'accroissement des effectifs bilingues en termes relatifs et absolus».

Ces effectifs bilingues ont augmenté de 28 p. 100 de nos effectifs, en 1984, à 33 p. 100 en 1989, et le gouvernement en est fort fier.

\* \* \*

**LE TOURISME**

**M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du Tourisme. Les grossistes en voyages organisés du nord-est des États-Unis nous avertissent des effets néfastes qu'aurait la TPS sur l'industrie touristique canadienne et plus particulièrement au Québec où cette industrie est quatrième en importance.

Si le ministre comprend la menace que pose la TPS pour le tourisme, qu'entend-il faire pour venir en aide à cette industrie dès maintenant?

[Traduction]

**L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Monsieur le Président, je suis heureux de dire au député que la plupart des choses qu'il a demandées sont déjà faites depuis la fin de la semaine dernière.

Si le député voulait bien lire le projet de loi dont un comité a fait rapport, il constaterait qu'on y a apporté des modifications qui correspondent exactement à ses propositions. J'appuie ces changements. Ils seront avantageux pour l'industrie touristique comme pour le Québec.

[Français]

**M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre):** Monsieur le Président, comment le ministre peut-il expliquer cela, étant donné que les grossistes déplorent votre système de remboursement proposé? Qu'entendez-vous faire pour rectifier la situation dès maintenant?

[Traduction]

**L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Monsieur le Président, voici comment devrait fonctionner le système de ristournes. J'espère que nous serons en mesure de l'appliquer ainsi et que l'on parviendra à le faire dans le cadre du projet de loi tel qu'il a été rapporté.

Les organisateurs de voyages organisés pourront demander la ristourne de la TPS au nom de leurs clients, ce qui simplifiera tout le processus. Ainsi, la TPS ne causera pas de problèmes aux clients.

Je me bats depuis deux ou trois mois pour faire approuver ce système simplifié. Le ministre des Finances l'appuie, tout comme le Comité des finances de la Chambre. J'espère donc que le député l'appuiera lui aussi.

\* \* \*

**LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES**

**M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville):** J'ai une question pour le ministre des Finances.

J'ai à la main une copie d'une lettre écrite à John Bullock, par la Sweda Cash Register Company. Elle commence par les mots «Dear John».

**Des voix:** Oh, oh!

• (1440)

**M. Nystrom:** La lettre explique qu'il est absolument impossible que les caisses enregistreuses soient prêtes pour percevoir la TPS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991. On peut notamment y lire ceci: «Nous croyons sincèrement qu'il en résultera une situation chaotique chez les détaillants qui, nous le croyons fermement, ne seront pas en mesure de percevoir la TPS dans ces circonstances.»

Étant donné ce fait et étant donné le chaos qui règnera dans l'utilisation des caisses enregistreuses et chez les consommateurs, le ministre est-il maintenant disposé à admettre aujourd'hui à la Chambre qu'il lui sera absolument impossible de respecter la date limite du 1<sup>er</sup> janvier 1991, qu'il est revenu à la raison et qu'il retirera maintenant le projet de loi sur la TPS?